

# MESURE DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : TENDANCES STATISTIQUES — PRINCIPALES CONSTATATIONS

La présente fiche d'information donne un aperçu des principales données statistiques contenues dans le rapport *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques* (2013). Ce dernier peut être consulté dans son intégralité à l'adresse suivante : [www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf).

## Violence faite aux filles

### *Faits saillants*

- La violence envers les filles peut survenir avant l'adolescence. Les crimes sexuels sont, de loin, les infractions les plus courantes commises à l'égard des filles de moins de 12 ans<sup>i</sup>.
- Les actes de violence à l'endroit des petites filles sont souvent commis par une ou un membre de la famille et au domicile familial. À partir de l'adolescence, l'éventail d'activités et le cercle social des filles s'élargissent, et elles deviennent de plus en plus indépendantes. C'est alors qu'elles courent un risque accru d'être victimes d'actes de violence par des personnes autres que des membres de leur famille, par exemple des partenaires amoureux.
- Les actes de violence à l'endroit des petites filles sont le plus souvent commis par des hommes, et ce, qu'il s'agisse de violence familiale ou de violence perpétrée par des inconnus. En ce qui concerne les filles plus âgées, les actes de violence sont le plus souvent commis par de simples connaissances, y compris des pairs du même sexe.

### *Violence envers les filles de moins de 12 ans*

- En 2011, environ 8 200 filles de moins de 12 ans ont été victimes d'un crime violent. Ce nombre est comparable au nombre de victimes de sexe masculin du même groupe d'âge.
- Un peu plus de la moitié des crimes violents à l'endroit des filles de moins de 12 ans ont été commis par un membre de la famille (56 %) — parent (parent biologique ou adoptif, beau-parent ou parent d'accueil), frère, sœur, oncle, tante ou autre membre de la famille élargie. Un peu moins du quart (23 %) des crimes violents ont été commis par une simple connaissance; 10 %, par une inconnue ou un inconnu; 5 %, par une amie ou un ami, et 5 %, par une personne en position d'autorité<sup>ii</sup>.
- Selon les données déclarées par la police, au cours des trois dernières années, le taux d'actes de violence corporelle envers les filles est demeuré stable.


- Les crimes sexuels sont les infractions les plus courantes envers les jeunes filles. En effet, de tous les crimes violents commis à l'endroit des filles de moins de 12 ans, 47 % étaient à caractère sexuel selon les données policières. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé que la part correspondante des crimes violents contre les femmes âgées de 18 ans ou plus (7 %).
- Les infractions sexuelles visent plus souvent des filles que des garçons. Selon les données déclarées par la police, les infractions sexuelles représentent une part plus importante des infractions violentes commises contre les filles que contre les garçons de moins de 12 ans.
- Contrairement à ce qu'on observe chez les femmes, le taux d'agressions sexuelles à l'endroit des filles a diminué au cours des trois dernières années. Toutefois, les infractions sexuelles contre les enfants, comme le leurre d'enfants par Internet et l'incitation à des contacts sexuels, ont augmenté au cours des dernières années.
- Dans le cas des petites filles, les actes de violence sont le plus souvent commis par des membres de la famille. En revanche, les actes de violence dont sont victimes les adolescentes prennent de nouvelles formes. Chez les filles de ce groupe d'âge, ce sont les simples connaissances (34 %), et non plus les membres de la famille, qui sont le plus souvent à l'origine des actes de violence (24 %). Plus du tiers des actes de violence déclarés par la police et commis par de simples connaissances mettaient en cause une autre adolescente.
- Bien que le risque d'être victime d'un crime sexuel demeure élevé chez les filles de ce groupe d'âge (29 % des actes de violence commis à l'endroit des jeunes femmes sont de nature sexuelle), les voies de fait constituent le type de crime le plus souvent perpétré à l'endroit des adolescentes (47 %). Au nombre des autres formes de violence figurent les menaces (11 %) et le harcèlement criminel (5 %).
- En 2011, le taux de violence envers les adolescentes selon les données déclarées par la police était, dans l'ensemble, 8 % supérieur au taux de violence à l'endroit des adolescents, ce qui s'explique en partie par le risque de violence sexuelle couru par les adolescentes. En effet, ces dernières étaient huit fois plus susceptibles que les adolescents d'être victimes d'actes de violence sexuelle.

### *Violence faite aux adolescentes*

- Selon les données policières de 2011, le taux de filles de 12 à 17 ans qui ont été victimes d'actes de violence était près de six fois supérieur à celui des filles plus jeunes et près du double de celui des femmes adultes.

---

<sup>1</sup> Les statistiques contenues dans la présente fiche d'information sont fondées uniquement sur les données déclarées par la police, sauf indication contraire. Il est à noter toutefois que les incidents de victimisation envers les jeunes enfants sont moins souvent signalés à la police. Les jeunes enfants n'ont pas encore la capacité de



---

communiquer avec la police et ont souvent peu de contacts avec l'extérieur.

<sup>ii</sup> Voir aussi SINHA, M., « La violence familiale au Canada : un profil statistique », *Juristat*, 2012, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada. Adresse : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11643-fra.pdf>.